

Faute d'écran

Règles officielles de la FIVB (Fédération Internationale de Volley-Ball)

12.5 ÉCRAN

12.5.1 Les joueurs de l'équipe au service ne doivent pas empêcher leur adversaire, par un écran individuel ou collectif, de voir la frappe du service et la trajectoire du ballon.

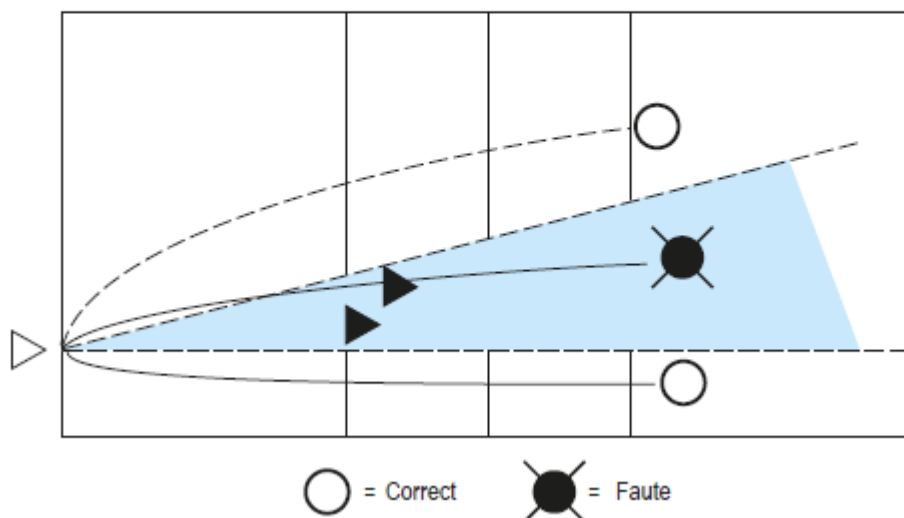
12.5.2 Un joueur ou un groupe de joueurs de l'équipe au service fait un écran en agitant les bras, en sautant ou en se déplaçant latéralement pendant l'exécution du service, ou en se tenant groupés, afin que la frappe du service et la trajectoire du ballon soient cachées jusqu'à ce que le ballon atteigne le plan vertical du filet. Si l'un ou l'autre est visible pour l'équipe qui reçoit, il ne s'agit pas d'un écran.

12.5.3 **Nouveau** Tout joueur de l'équipe au service n'est pas autorisé à lever les mains au-dessus de la tête pendant le service, jusqu'à ce que le ballon ait franchi le filet.

Le premier arbitre est autorisé à avertir une équipe par l'intermédiaire du capitaine de jeu, s'il/elle soupçonne qu'il y a un écran délibéré.

FIGURE 6: ÉCRAN COLLECTIF

Règles concernées: 12.5, 12.5.2, 23.3.2.3a



Ainsi :

- Les joueurs de la ligne avant de l'équipe au service ne peuvent pas se coller les uns aux autres pour former un écran au-dessus duquel passera le ballon.
- Les joueurs de la ligne arrière de l'équipe au service ne peuvent pas se positionner pour combler visuellement les espaces laissés entre les joueurs de la ligne avant pour former un écran au-dessus duquel passera le ballon.
- Il ne peut pas y avoir d'écran sur un service smashé puisque la frappe du ballon est visible des joueurs de l'équipe en réception.